

Département des Bouches du Rhône

**COMPLEMENT A L'ETUDE D'IMPACT SUR LES EFFETS
CUMULES DE L'USINE ALTEO DE GARDANNE ET DU SITE DE
STOCKAGE DE MANGE GARRI**

**TITRE III
Avis et conclusions motivées de la commission
d'enquête**



Président :

Christian TORD

Membres titulaires :

Patrice MICHEL

Bernard MOUREU

Gilles DOUCE

Claude TAXY

Membre suppléant :

Robert BATTINI

Enquête publique du 06 mai 2019 au 07 juin 2019

Sommaire

1. GENERALITES	3
1.1. OBJET DE L'ENQUETE	3
1.2. DESIGNATION DE LA COMMISSION D'ENQUETE	3
1.3. APPRECIATION SUR L'ENQUETE PUBLIQUE	4
1.3.1. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	4
1.3.2. LA PUBLICITE.....	4
1.3.3. LE DOSSIER	4
1.3.4. LES PERMANENCES L'ACCUEIL DU PUBLIC	4
1.3.5. AVIS SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE	6
1.4. APPRECIATION SUR LA SYNTHESE DES OBSERVATIONS.....	7
1.4.1. METHODOLOGIE RETENUE.....	7
1.4.2. OBSERVATIONS FORMULEES	8
1.4.3. SYNTHESE DES OBSERVATIONS FORMULEES.....	11
1.5. APPRECIATION SUR LE DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE	12
1.6. AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVEES DE LA COMMISSION	12

1. GENERALITES

1.1. OBJET DE L'ENQUETE

Cette enquête publique porte sur le complément de l'étude d'impact réalisée par la société ALTEO GARDANNE sur l'appréciation des dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires cumulés de l'usine d'alumine de Gardanne et des installations de stockage de déchets de résidus minéraux situées au lieu-dit « Mange-Gàrri.

1.2. DESIGNATION DE LA COMMISSION D'ENQUETE

. Par décision n°E19000029/13 en date du 22 février 2019 de la présidente du tribunal administratif de Marseille, une commission d'enquête a été constituée comme suit :

Président :

Christian TORD

Membres titulaires :

Patrice MICHEL

Bernard MOUREU

Gilles DOUCE

Claude TAXY

Membre suppléant :

François RESCH

En vue de procéder à une enquête publique sur le complément de l'étude d'impact réalisée par la société ALTEO GARDANNE pour l'appréciation des dangers et inconvénients environnementaux et sanitaires cumulés de l'usine d'alumine de Gardanne et des installations de stockage de déchets de résidus minéraux situées au lieu-dit « Mange-Garri »

Par décision n°E19000029/13 en date du 3 mars 2019 de la présidente du tribunal administratif de Marseille, la composition de la commission d'enquête désignée le 22 février 2019, a été modifiée comme suit :

Président :

Christian TORD

Membres titulaires :

Patrice MICHEL

Bernard MOUREU

Gilles DOUCE

Claude TAXY

Membre suppléant :

Robert BATTINI

L'enquête publique a été prescrite par l'arrêté préfectoral n° 104-2019 du 10 avril 2019

1.3. APPRECIATION SUR L'ENQUETE PUBLIQUE

1.3.1. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête publique s'est déroulée **du lundi 06 mai 2019 au vendredi 07 juin 2019 inclus**, soit une durée de 33 jours consécutifs, conformément à l'arrêté préfectoral n° 104-2019 du 10 avril 2019 précité.

Cette enquête publique a été faite sur les territoires concernés par l'enquête publique « initiale » de 2015, à savoir les communes d'Aix-en-Provence, Allauch, Aubagne, Auriol, Belcodène, Bouc-Bel-Air, Cadolive, Cassis, Carnoux, Ceyreste, Fuveau, Gardanne, Gémenos, Gréasque, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Marseille, Meyreuil, Mimet, Peypin, Peynier, Roquefort-La-Bédoule, Roquevaire, Saint-Savournin et Simiane-Collongue.

1.3.2. LA PUBLICITE

La publicité légale relative à cette enquête a été conforme à la réglementation, avec des parutions légales de l'avis d'ouverture de l'enquête publique dans deux journaux locaux :

- Le mardi 16 avril 2019 et le mardi 7 mai 2019 dans le journal La Provence,
- Le mardi 16 avril 2019 et mardi 7 mai 2019 dans le journal La Marseillaise,

L'avis d'enquête et des affiches ont été mises en place dans les 27 mairies concernées, ainsi que dans différents lieux. Un affichage permanent à la disposition du public a eu lieu :

1.3.3. LE DOSSIER

Le dossier ainsi que les registres d'enquête sont restés déposés conformément à l'article 2 de l'arrêté de mise à l'enquête en mairies d'Aix-en-Provence, Allauch, Aubagne, Auriol, Belcodène, Bouc-Bel-Air, Cadolive, Cassis, Carnoux, Ceyreste, Fuveau, Gardanne, Gémenos, Gréasque, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne sur Huveaune, Marseille, Meyreuil, Mimet, Peypin, Peynier, Roquefort-La-Bédoule, Roquevaire, Saint-Savournin et Simiane-Collongue **pendant 33 jours du lundi 06 mai 2019 au vendredi 07 juin 2019 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des locaux, et consigner sur ces registres ses observations et propositions.

Le dossier d'enquête publique a également été mis en ligne sur le site de la préfecture.

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

1.3.4. LES PERMANENCES L'ACCUEIL DU PUBLIC

Les permanences de la commission d'enquête, se sont tenues, dans les 27 communes concernées par l'enquête publique, à raison de une à 4 permanences par commune : Les

permanences ont lieu généralement de 9h à 12h et de 14h à 17h, soit 3h, à l'exception de certaines communes pour lesquelles, les permanences de l'après-midi, ont débuté à 13h30 pour se terminer à 16h30, afin de respecter les horaires d'ouverture de la mairie.

En règle générale, un seul membre de la commission a été présent, sauf pour les communes de Bouc Bel Air, Gardanne et Marseille. Des suppléants ont été prévus en cas de désistement d'un membre de la commission. Au total 58 permanences ont été tenues par les membres de la commission suivant le tableau ci-après :

Communes	Communes	Communes	Communes
Aix-en-Provence Mairie annexe de Luynes Place de la Libération 13080 Luynes Le 14 mai 2019 de 9h à 12h Le 4 juin 2019 de 13h30 à 16h30	Allauch Service Urbanisme angle de la rue Tiran et rue Notre-Dame 13190 Allauch Le 13 mai 2019 de 14h à 17h Le 3 juin 2019 de 9h à 12h	Aubagne Service Urbanisme services techniques municipaux Chemin de la Vallée la Tourtelle 13400 Aubagne Le 15 mai 2019 de 9h à 12h Le 6 juin 2019 de 14h à 17h	Auriol Service Urbanisme Place de la Libération 13390 Auriol Le 13 mai 2019 de 9h à 12h Le 3 juin 2019 de 14h à 17h
Belcodène Hôtel de Ville Place de la Laïcité 13720 Belcodène Le 28 mai 2019 de 9h à 12h	Bouc Bel Air Pôle Municipal de Sauvecanne Impasse des Oliviers 13320 Bouc Bel Air, Le 6 mai 2019 de 9h à 12h Le 14 mai 2019 de 13h30 à 16h30 Le 29 mai 2019 de 9h à 12h Le 7 juin 2019 de 13h30 à 16h30	Cadolive Hôtel de Ville Place du Conte Armand 13950 Cadolive Le 6 mai 2019 de 14h à 17h Le 24 mai 2019 de 9h à 12h	Carnoux Hôtel de Ville 19 Avenue Maréchal Juin, 13470 Carnoux Le 7 mai 2019 de 9h à 12h Le 5 juin 2019 de 14h à 17h
Cassis Hôtel de Ville Place Baragnon 13260 CASSIS Le 13 mai 2019 de 9h à 12h Le 29 mai 2019 de 14h à 17h	Ceyreste Hôtel de Ville Place du Général De Gaulle 13600 Ceyreste Le 7 mai 2019 de 14h à 17h Le 3 juin 2019 de 9h à 12h	Fuveau Service Urbanisme Hôtel de Ville 26 Bld Loubet 13710 Fuveau Le 7 mai 2019 de 14h à 17h Le 5 juin de 9h à 12h	Gardanne Services Techniques Résidence St-Roch 1, Avenue de Nice 13120 Gardanne Le 6 mai 2019 de 14h à 17h Le 14 mai 2019 de 9h à 12h Le 29 mai 2019 de 14h à 17h Le 7 juin 2019 de 9h à 12h
Gémenos Hôtel de Ville place du Général de Gaulle 13420 Gémenos Le 15 mai 2019 de 14h à 17h Le 6 juin 2019 de 9h à 12h	Gréasque Mairie annexe Boulevard Marius Olive 13850 Gréasque Le 10 mai 2019 de 9h à 12h Le 4 juin 2019 de 9h à 12h	La Bouilladisse Hôtel de Ville Place de la Libération 13720 La Bouilladisse Le 16 mai 2019 de 9h à 12h Le 27 mai 2019 de 14h à 17h	La Ciotat Hôtel de Ville Service Urbanisme Rond Point des Messageries Maritimes 13600 La Ciotat Le 7 mai 2019 de 9h à 12h Le 3 juin 2019 de 14h à 17h
La Destrousse	La Penne sur Huveaune	Marseille	Meyreuil

<p>Accueil Hôtel de Ville 13112 La Destrousse</p> <p>Le 16 mai 2019 de 15h à 18h Le 28 mai 2019 de 15h à 18h</p>	<p>Hôtel de Ville 14 Boulevard de la Gare 13713 La Penne sur Huveaune Cedex</p> <p>Le 17 mai 2019 de 14h à 17h Le 6 juin 2019 de 9h à 12h</p>	<p>Délégation générale urbanisme aménagement et habitat 40 rue Fauchier 13002 Marseille</p> <p>Le 7 mai 2019 de 9h à 12h Le 13 mai 2019 de 14h à 17h Le 5 juin 2019 de 14h à 17h</p>	<p>Hôtel de Ville Allée des Platanes 13590 Meyreuil</p> <p>Le 22 mai 2019 de 9h à 12h Le 29 mai 2019 de 14h à 17h</p>
<p>Mimet Service urbanisme Place de l'Hôtel de Ville 13105 Mimet</p> <p>Le 28 mai 2019 de 14h à 17h Le 29 mai 2019 de 9h à 12h</p>	<p>Peypin Hotel de Ville Service Urbanisme Rue de la République 13124 Peypin</p> <p>Le 24 mai 2019 de 14h à 17h Le 4 juin 2019 de 9h à 12h</p>	<p>Peynier <u>Dossier + registre:</u> Mairie annexe Service Administratif 9 Cours Albéric Laurent <u>Vacation commissaire-enquêteur :</u> Hôtel de Ville 1 Cours Albéric Laurent 13790 Peypin</p> <p>Le 6 mai 2019 de 9h à 12h Le 27 mai 2019 de 14h à 17h</p>	<p>Roquefort-La-Bédoule Hôtel de Ville Place de la Libération 13830 Roquefort la Bédoule</p> <p>Le 3 juin 2019 de 9h à 12h Le 5 juin 2019 de 14h à 17h</p>
<p>Roquevaire Hôtel de Ville 29 Avenue des Alliés 13360 Roquevaire</p> <p>Le 15 mai 2019 de 14h à 17h Le 4 juin 2019 de 9 h à 12h</p>	<p>Saint-Savournin Hôtel de Ville Grand Rue 13119 Saint-Savournin</p> <p>Le 15 mai 2019 de 9h à 12h Le 4 juin 2019 de 14h à 17h</p>	<p>Simiane-Collongue Hôtel de Ville Place du Sevigne 13109 Simiane-Collongue</p> <p>Le 14 mai 2019 de 14h à 17h Le 3 juin 2019 de 9h à 12h</p>	

Par ailleurs, Le public avait la possibilité de déposer ses observations depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 :

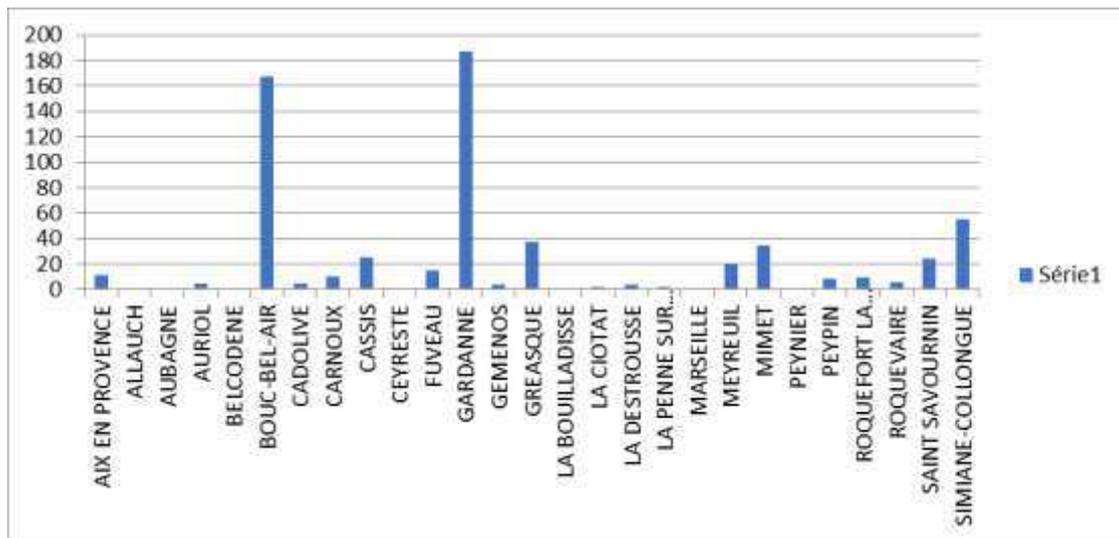
- **Sur les registres d'enquête**, disponibles tous les jours aux heures d'ouverture habituels des mairies des 27 communes concernées.

- **Par courrier adressé** à l'attention du président de la commission d'enquête par voie postale à la mairie de Gardanne, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante

- **Par l'adresse courriel** dédiée : pref-ep-alteoetudedimpact@bouches-du-rhone.gouv.fr

1.3.5. AVIS SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions. Aucun incident n'a été constaté, lors de la tenue des permanences. La fréquentation a été très hétérogène suivant les communes.



La commission a pu constater, une affluence de personnes, notamment à Bouc Bel Air et à Gardanne, les deux communes directement concernées par le site de Mange Garri et l'usine.

A noter que la commission a reçu une délibération du conseil municipal de Bouc Bel Air en date du 24 juin 2019 (hors délai). L'avis concernant le complément de l'étude d'impact est défavorable.

1.4. APPRECIATION SUR LA SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

1.4.1. METHODOLOGIE RETENUE

La commission d'enquête a étudié l'ensemble des observations formulées. Les différentes observations ont été classées par thème :

- Risques sanitaires
- Sol et sous-sol
- Eaux de surface,
- Eaux souterraines,
- Air et poussières
- Bruit et vibrations
- Rayonnement ionisant
- Risques technologiques
- Aspect visuel
- Préservation des espèces
- Milieu marin
- Biodiversité
- Valorisation des déchets
- Risque environnemental global
- Aspect socio-économiques

Un tableau récapitulant l'ensemble de ces observations a été créé. Ce tableau permet d'obtenir:

- **Un bilan des observations formulées**, par commune, qui précise :
 - L'origine de l'observation (particulier, association, élus, etc)
 - Les modalités de transmission de l'information (observation orale, observation écrite sur registre, adressée par courriel, ou par courrier)
 - Le site concerné par l'observation (usine, site de Mange-Garri ou autre sujet)
 - Le contenu de l'observation formulée
 - Le classement des observations par thématique
 - Une première analyse de la commission.

- **Un bilan des différents courriels reçus**, non affectés à une commune comprenant :
 - La date de l'observation,
 - Le nom du rédacteur
 - Le contenu de l'observation
 - Le site concerné par l'observation (usine, site de Mange-Garri ou autre sujet)
 - La synthèse de l'observation formulée
 - Le classement des observations par thématique
 - Une première analyse de la commission.

- **Un état comptable de l'ensemble des observations reçues** par commune comprenant :
 - La date de l'observation,
 - Le nom du rédacteur
 - Le contenu de l'observation
 - Le site concerné par l'observation (usine, site de Mange-Garri ou autre sujet)
 - La synthèse de l'observation formulée
 - Le classement des observations par thématique
 - Une première analyse de la commission.

1.4.2. OBSERVATIONS FORMULEES

Les sources des observations formulées par le public sont multiples :

- Enregistrement manuscrit porté sur le registre d'enquête pendant l'une des permanences de la commission d'enquête ou hors permanence,
- Lettres postales adressées au siège de l'enquête,
- Emission de courriels (dématérialisation) à l'adresse électronique mise à disposition par les services de la préfecture.

L'ensemble de ces observations a alimenté les fiches du "bilan des observations" établies par la commission d'enquête.

Au cours de cette enquête publique:

672 personnes ont formulé des observations sur les 27 registres d'enquête

16 courriers postaux ont été reçus,

522 courriels ont été réceptionnés. La commission d'enquête relève l'importance de la dématérialisation représentant 48% de l'expression publique, on peut relever 1162 observations.

La commission d'enquête constate que les observations portent généralement sur le fonctionnement de l'usine et sur l'exploitation du site de Mange-Garri. Par rapport au nombre important d'observations formulées, peu concernent l'impact des effets cumulés. Les explications volumineuses et détaillées mise à disposition du public dans le dossier par l'exploitant n'ont pas toujours été de nature à lever la confusion entre l'enquête actuelle portant sur l'impact des effets cumulés de l'usine et du site de Mange-Garri et la poursuite de l'exploitation du site de Mange-Garri. Les informations et explications données par les membres de la commission à l'occasion des permanences a fortement contribué à éclairer les requérants sur l'objet de l'enquête publique. Pour autant majoritairement le public rencontré s'est essentiellement prononcé sur la poursuite de l'exploitation du site de Mange-Garri qui fera prochainement l'objet d'une concertation et d'une enquête publique.

Bien que ces observations, ne concernent pas directement le sujet de l'enquête publique, la commission s'est attachée à apporter dans la mesure du possible quelques éléments de réponse au public. Parmi les observations formulées, la commission a noté :

- **690 observations favorables**, sur la poursuite de l'activité d'ALTEO en France, qui génère avec la sous-traitance et les différents partenaires près de 1000 emplois dans la région, compte-tenu des efforts réalisés par l'exploitant.
- **469 observations défavorables** à ALTEO, du fait des nuisances occasionnées, sous forme de pétition.

Avec beaucoup de questionnements, sur l'activité d'ALTEO, essentiellement sur l'impact sanitaire et les risques pour la population de Bouc Bel Air.

A noter, parmi ces courriels :

- Un avis de France Nature Environnement, qui demande notamment:
 - l'étanchéité du bassin n°7,
 - la mise en œuvre de toutes les dispositions pour éviter l'envol des poussières,
 - la prise en compte des demandes exprimées par les riverains,
 - la renaturation des espaces non utilisés,
 - la mise en œuvre de la valorisation de la bauxite,
 - une information du public sur les résultats des études santé,
 - La majoration des garanties financières,

- L'information régulière du public par l'administration et l'industriel sur les impacts engendrés sur le milieu naturel.
- Un courriel provenant de l'association des anciens de Pechiney usine kulhman (AAPUK) représentant 600 anciens salariés des sites industriels produisant de l'alumine à partir de la bauxite, qui se disent tous en bonne santé et favorables à ALTEO.

Communes	1988	8	123	12	0	3	672	3	16	322	690	469	866	1112	65	1162	
	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Nombre total d'observations de la commune
AUXEN PROVENCE	11	1		1			9			4	9	3	9	12		12	
ALLAUCH							0				0	0					
ALBIGNO		1	1						1		1	1	2	2		7	
AURIEL	5						5				5	0	5	5		5	
BECCOENE											5	0					
BUC-BELAIR	167	4		1		2	237		1	68	83	216	221	290	57	643	
CADOUR	5						5				5	0	5	5		5	
CARNOUX	10						10				10	0	10	10		10	
CARRIS	25	1		1			26				21	1	26	26		26	
CEYRETE				1				1			0	0					
FUVEAU	15						14		1		14	1	14	15	6	18	
GARDANNE	187					1	169		13	10	195	31	169	168	3	229	
SEMENS	4						4				4	0	4	4		4	
SERRAQUE	37						37				37	0	37	37	14	37	
LA BOULLAVERIE	1			1			1				0	0			1		
LA DOTEY	2						2				1	0	2	1		4	
LA DRETHOUSE	4						2				7	0	2	1		4	
LA PONT SUR NUVEAUNE	2			4			4	1		1	0	3	4	1	2	3	
MARSELLE			1							1	1	0	1	1		1	
MIRVIEUX	21						20		1		19	0	20	20		20	
MIMET	35						35				35	0	35	35		35	
PEYRIB											0	0					
PEYRI	8						8				7	1	7	8		8	
ROQUEFORT LA MOULLE	9						9				9	0	9	9		9	
ROQUIVAIRE	6			1			7				6	0	6	6		6	
SANT VICTORIN	24						24				24	0	24	24		24	
SANNAI-COUDRIER	53	1		1		3	53	1	1	3	59	5	48	52	3	52	

Synthèse quantitative des observations

Ainsi sur la base de ces courriels non attaché à une commune, **181** avis favorables et **207** défavorables.

1.4.3. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS FORMULÉES

Sommes totales		294	4	8	3	282	2	3	0	0	2	2	4	3	330	44	665	1162
Communes		RISQUES SANITAIRES	SOLS ET SOUS-SOLS	EAUX DE SURFACE	EAUX SOUTERRAINES	AIR POUSSIÈRES	BRUIT VIBRATIONS	RAYONNEMENT IONISANT	RISQUES TECHNOLOGIQUES	ASPECT VISUEL	PRESERVATION DES ESPECES	MILIEU MARIN	BIODIVERSITE	VALORISATION DECHETS	RISQUE ENVIRONNEMENTAL GLOBAL	NON ARGUMENTE	ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES	Nombre total d'observations de la commune
AIX EN PROVENCE	3																9	12
ALLAUCH																		
AUBAGNE	1	1		1							1		1				2	7
AURIOL																	5	5
BELCODENE																		
BOUC-BEL-AIR	193				190									2	177		81	643
CADOLIVE																	5	5
CARNOUX																	10	10
CASSIS															1		25	26
CEYRESTE																		
FUVEAU	1				1										1		15	18
GARDANNE	31		2		31	2	1				1		1	1	1		158	229
GEMENOS																	4	4
GREASQUE																	37	37
LA BOUILLADISSE																		
LA CIOTAT								1				1	1				1	4
LA DESTROUSSE								1				1	1				1	4
LA PENNE SUR HUVEAUNE															3			3
MARSEILLE																	1	1
MEYREUIL																	20	20
MIMET																19	16	35
PEYNIER																		
PEYPIN				1													7	8
ROQUEFORT LA BEDOULE																	9	9
ROQUEVAIRE																	6	6
SAINT SAVOURNIN																	24	24
SIMIANE-COLLONGUE	3				1										2		46	52
COURRIELS		62	3	6	1	59									145	25	183	

Non attaché à une commune

1.5. APPRECIATION SUR LE DOSSIER SOUMIS A L'ENQUETE

L'ensemble documentaire de référence constitué et mis à disposition par le pétitionnaire est assez volumineux (4 classeurs mis à l'enquête et une brochure de synthèse). L'analyse du dossier présenté conduit la commission d'enquête notamment à constater l'antériorité de la majorité des pièces documentaires qui sont issues de la demande d'autorisation d'exploitation de l'usine de Gardanne de 2014.

Le complément à l'étude d'impact de l'usine de Gardanne du DDAE de 2014 visant à établir les éventuels effets cumulés de l'usine de Gardanne et du site de stockage de Mange-Garri (*Septembre 2018*) et le résumé non technique du complément à l'étude d'impact (*10 avril 2019*) sont les pièces d'actualité en rapport direct avec l'objet de l'enquête publique. Toutefois pour une bonne compréhension et exploitation de celles-ci, le recours au reste de l'abondante documentation est indispensable.

1.6. AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVEES DE LA COMMISSION

Nous avons considéré qu'il ne fallait pas se limiter aux effets cumulés directs entre les deux sites, mais prendre en compte également les effets cumulés induits, par les évolutions qui s'opèrent au niveau de l'usine (arrêt des rejets en mer, installation d'une nouvelle station de traitement des rejets, etc...). Ceci, sans pour autant, traiter l'ensemble des sujets évoqués lors de cette enquête, qui pour certains concernent le renouvellement de Mange-Garri, ou d'autres points pour lesquels la commission n'est pas compétente pour y répondre.

Cette enquête publique, qui porte sur l'impact des effets cumulés, a suscité de la part du public, un nombre important d'observations.

Nous constatons tout d'abord, l'expression **d'oppositions formelles** à la poursuite des activités d'ALTEO, du fait des nuisances occasionnées, essentiellement dues à l'envol des poussières et des craintes de la population pour leur santé et celle de leurs enfants, par la présence de poussières rouges contenant des éléments toxiques tels que les métaux lourds entre autres. Deux aspects essentiels peuvent être évoqués :

- d'une part les nuisances occasionnées **par l'envol et les retombées régulières de ces poussières** qui constituent une gêne évidente pour les personnes à proximité, tant pour l'usine que pour Mange-Garri,
- d'autre part, **l'impact sanitaire issu de la toxicité potentielle de ces poussières** dont les effets réels et éventuellement cumulés ne sont pas parfaitement connus.

Plusieurs personnes ont fourni des documents voire même des dossiers complets avec des photos pour argumenter leur position.

Nous avons également constaté l'expression **de positions de soutien** à l'activité d'ALTEO, qui a réalisé ces dernières années de nombreux investissements pour la protection de l'environnement, de la part de personnes qui craignent une fermeture et les conséquences économiques que cela pourrait entraîner sur l'emploi de près de 1000 personnes et des effets induits sur l'économie locale (*commerces, services ...*).

ALTEO a fait des efforts ces dernières années (arrêt des rejets en mer de boues rouges, mise en place d'une station de traitement des eaux, installation de filtres presse, arrosage des pistes, etc..).

Nous constatons en effet que l'exploitant a pris conscience de la situation générée à l'égard des populations et de l'environnement, et a réalisé plusieurs investissements pour réduire les nuisances occasionnées. Certaines de ces réalisations ont fait l'objet d'accompagnement des services de l'état ou des collectivités locales par le biais de subventions. Cependant, l'absence de bilan d'efficacité documenté permettant de communiquer sur les résultats et gains obtenus, auprès du public conduit à des expressions d'interrogation, d'inquiétudes, d'insatisfactions bien compréhensibles.

Nous précisons que la dynamique d'amélioration continue visant la réduction du nombre et l'intensité des impacts doit être accélérée et amplifiée pour répondre aux sollicitations légitimes du public et concourir à la protection effective de l'environnement.

ALTEO développe depuis plusieurs années son activité sur des alumines de spécialité à haute valeur ajoutée. Cette stratégie s'appuie sur une qualité d'hydrate d'alumine qu'elle fabrique qui, dans la majorité des cas, ne trouve pas d'équivalent sur le marché.

Le recours à de l'hydrate d'alumine du marché conduirait à l'impossibilité de fournir certains marchés à très haute valeur ajoutée, à la disparition de ces marchés puis à l'arrêt de l'activité de Gardanne par manque de rentabilité.

Cette stratégie de développement semble cohérente avec la préservation de l'environnement et la maîtrise des nuisances occasionnées par l'activité.

Par ailleurs, l'arrêt de l'activité sur Gardanne/Bouc Bel Air n'aurait pour effet que de délocaliser cette activité avec un risque transféré d'atteinte à l'environnement, voire amplifié.

La réalisation maîtrisée de l'activité vers des produits « haut de gamme » dans un contexte contrôlé de réduction de son empreinte environnementale et des nuisances occasionnées à l'égard de la population riveraine des 2 sites, permet le maintien/développement de la production.

L'usine et le site de Mange-Garri sont en activité depuis de nombreuses années. Cette situation factuelle, les aspects sociaux-économiques (*emplois, commerce local, etc.*), la préservation de l'environnement doivent être conjugués pour l'amélioration du bien-être de tous. Pour cela, **des mesures efficaces doivent être prises au quotidien.**

Concernant, la valorisation des résidus de bauxite, nous avons observé du public une perception diffuse voire confuse entre expérimentations, annonces et réalisations en matière de valorisation. Nous considérons que cette valorisation doit faire l'objet **d'un plan structuré** et dans la mesure du possible assorti d'un programme précis qui devrait faire l'objet **d'une communication** organisée dans un schéma global à destination du public.

Après un examen attentif et l'analyse développée du dossier soumis, des différentes études fournies, des observations formulées par le public, nous estimons que l'activité industrielle réalisée par ALTEO peut être maintenue. La fabrication d'alumine de spécialité est en effet de plus en plus utilisée dans notre monde moderne. Toutefois, nous avons pu observer que cette entreprise a occasionné pendant de nombreuses années des nuisances pour les populations et l'environnement

(rejet en mer des boues rouges, émission fréquentes de poussières, pollution de la nappe, etc.), qui lui portent préjudice.

Nous soulignons la nécessité de s'attacher à faire progresser la situation actuelle, en prenant en compte les observations du public, et d'établir une véritable stratégie de réduction des nuisances, démarche indispensable à la pérennité de réalisation de l'activité industrielle sur les sites actuels.

Dans cet esprit, nous invitons l'exploitant à mettre en œuvre notamment, en permanence les meilleures techniques disponibles, économiquement acceptables (MTDEA).

Nous considérons que les différentes remarques formulées ne sont pas de nature à remettre en cause la poursuite de l'exploitation,

Néanmoins, nous mettons en exergue 2 points d'importance majeure au développement continu de la réduction de l'empreinte environnementale et de l'amélioration de la maîtrise des nuisances occasionnées.

A. LUTTE CONTRE LES ENVOLS DE POUSSIÈRES

Comme précisé dans le rapport de la commission d'enquête, Altéo met en œuvre un certain nombre de moyens et de dispositions visant la réduction des impacts. Des résultats positifs selon l'exploitant apparaissent au vu des résultats du suivi des plaquettes sur site et de « l'absence de plainte voisinage ».

Ce résultat ne semble toutefois pas partagé par les populations avoisinantes.

Une stratégie de mesures intégrant différents paramètres essentiels, décliné par un dispositif approprié et pertinent d'établissement de l'efficacité, doit donc être élaborée.

Dans ce sens, pourraient être intégrés les résultats observés avec le réseau de plaquettes, les conditions météorologiques réelles de la période, compte tenu de leurs prépondérances au développement du phénomène, le volume « manipulé » de résidus sur le site, le nombre d'heures de circulation des engins, la surface encroutée, la surface végétalisée, le temps d'aspersion, la consommation d'eau d'aspersion, etc. Cette approche permettra de corrélérer directement ces différents paramètres avec les émissions de poussières. Ces résultats seront à intégrer au rapport annuel d'activité.

Une démarche d'évaluation d'efficacité des moyens et des dispositions appropriées permettra de préciser l'indication d'une tendance voire une orientation d'investissements productifs dans la lutte contre les envols de poussières.

Nous considérons donc qu'un suivi permanent (ou à minima périodique), de mesure d'efficacité de la réduction effective et continue du phénomène d'envols et de retombées des particules de résidus est indispensable.

B. PLAN STRATEGIQUE DE REDUCTION DES NUISANCES CUMULEES DES DEUX SITES

Nous constatons, dans le cadre de notre mission et après étude attentive du dossier, de l'audition de parties concernées et notamment de l'écoute du public, **l'absence d'un plan stratégique global de suppression ou réduction des nuisances d'ordre environnementale et sanitaire.**

Ce constat prend en considération les efforts produits par le pétitionnaire au fil de ces dernières années dans l'objectif de réduction de son empreinte environnementale et d'amélioration du niveau d'acceptabilité du public de l'activité industrielle.

Pour autant, il nous apparaît que la mise en œuvre des réalisations relève du « coup par coup » sans réelle stratégie à moyen ou long terme. Comme évoqué en amont, l'efficacité globale de ces réalisations et des dispositions mises en œuvre en matière de résultats ne sont pas véritablement mesurées et ne font pas l'objet d'une communication, auprès de la population qui a actuellement une perception diffuse voire négative des efforts accomplis.

En complément des 2 points détaillés ci-avant, **nous pointons un certain nombre de mesures qui doivent être prises par l'exploitant** pour répondre aux enjeux environnementaux et de santé publique afin de poursuivre l'optimisation de son activité et de son acceptabilité par les riverains des communes environnantes et plus largement de la population :

- **Maintenir et développer dans le respect des délais, la conformité réglementaire aux arrêtés préfectoraux applicables aux activités l'usine de Gardanne et le stockage de Mange-Garri de Bouc Bel Air;**

Alteo Gardanne bénéficie d'un régime dérogatoire concernant la qualité de ses rejets en mer qui prend fin le 31 décembre 2019 (*dérogations sur les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement accordées après avis du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques*).

- **Maîtrise de l'accès de l'ensemble du site de Mange Garri**

Plusieurs personnes ont rapporté des incidents intervenus sur le site même de Mange-Garri. Nous avons pu, nous même constater la présence de promeneurs sur le site d'Alteo.

- **Amélioration de l'étude d'impacts du site sur les eaux de surface et les eaux souterraines, en identifiant ce qui relève de l'exploitation actuelle et de l'historique.**

En effet, il a été relevé au niveau de certains piézomètres des incohérences en ce qui concerne le pH, qui est supérieur aux valeurs issues des résidus de l'exploitation actuelle.

- L'envol de poussières apparaît comme un **facteur majeur de dégradation** de la qualité de l'air.

L'exploitant a développé et mis en œuvre des dispositifs et des dispositions pour limiter cette nuisance. Nous citerons sans être exhaustif, la réduction des zones de circulation des engins, le passage en filtres presse des résidus stockés avec une humidité résiduelle de 30%, la limitation temporaire des zones d'entreposage des résidus, le compactage des zones exploitées, l'encroûtement chimique de surfaces inexploitées, la mise en œuvre du compost et la végétalisation...

L'efficacité des dispositifs mis en œuvre et des dispositions organisationnelles prises, permettant d'évaluer l'effet global produit, n'est pas quantifiée par des mesures. Le Retour d'Expérience constitue donc un élément clef dans la recherche d'amélioration continue et en particulier dans le cas présent de suppression d'un impact significatif.

- **Valorisation des résidus de bauxite**

Nous avons observé une perception diffuse du public voire confuse entre expérimentations, annonces et réalisations en matière de valorisation.

La valorisation des résidus de bauxite pour cette activité industrielle et les installations attachées, devrait faire l'objet d'un plan structuré et dans la mesure du possible assorti d'un programme: Veille technologique, étude de faisabilité, étude de marché ; sont notamment des éléments pouvant structurer une telle démarche en lui accordant un crédit certain.

Une communication organisée dans un schéma global à destination du public portant sur les expérimentations réalisées et de leurs éventuelles mises en productions, assortie des volumes, serait certainement en mesure de répondre à nombre de questions du public.

- **Evaluation sanitaire**

Pour les deux sites (*Usine de Gardanne/Site de stockage de Mange Garry Bouc Bel Air*) les résultats des mesures consécutives des prélèvements correspondant à chacune des substances de la composition chimique des particules et sont respectivement mis en comparaison avec les seuils réglementaires et/ou valeurs de référence disponibles en matière de dangerosité pour la population.

Les effets combinés des substances et la faculté éventuelle d'une multi-exposition (*inhalation, ingestion,...*) ne sont pas développés. De facto, les éventuels impacts ne sont pas caractérisés. Le résultat d'une telle recherche, avec ses limites techniques est de nature à apporter une réponse précise à des interrogations principalement des riverains.

Par ailleurs, plus particulièrement pour le site de Mange Garri, les poussières issues du séchage naturel des précipités du nouveau process de traitement des effluents de l'usine compte-tenu de leur mise en œuvre récente (*04-2019*) n'ont pas fait l'objet d'étude et d'évaluation du risque sanitaire.

Nous considérons que ces éléments entre autres doivent être intégrés à la prochaine évaluation sanitaire du risque.

- **Renaturation**

Une réflexion devrait être engagée pour la renaturation des espaces revégétalisés.

Nous émettons donc un avis FAVORABLE assorti des réserves et recommandations suivantes :

1. RESERVES :

RESERVE 1 : PLAN STRATEGIQUE DE REDUCTION DES NUISANCES CUMULEES DES DEUX SITES

Nous demandons l'élaboration et la mise en œuvre ;

1. d'une politique stratégique globale pour les deux sites en exploitation, de suppression ou de réduction des nuisances d'ordre environnementale et sanitaire, en définissant des objectifs ambitieux au-delà du simple seuil réglementaire dans le principe de l'amélioration continue,
2. d'un programme de déploiement des objectifs définissant les ressources et moyens associés,
3. d'un tableau de bord avec des indicateurs pertinents permettant de porter à connaissance de tous (*Autorité, public*) des progrès effectivement réalisés.

RESERVE 2 : LUTTE CONTRE LES ENVOLS DE POUSSIÈRES

Nous demandons qu'un suivi permanent (*ou à minima périodique*), de mesure d'efficacité de la réduction effective et continue du phénomène d'envols et de retombées des particules de résidus de bauxite soit mis en œuvre dans les meilleurs délais. La recherche permanente d'optimisation par l'exploitant du plan d'exploitation et de gestion des espaces et surfaces du site Mange-Garri doit s'inscrire dans un objectif prioritaire de réduction drastique des envols de poussières quelques soient les conditions météorologiques. La mesure d'efficacité de chacun des dispositifs et dispositions mis en œuvre et la mesure de la performance globale permettra de bénéficier d'un retour d'expérience (REX) utile à cette recherche continue d'amélioration.

2. RECOMMANDATIONS :

a) Conformité réglementaire

Maintenir et développer dans le respect des délais, la **conformité réglementaires** aux arrêtés préfectoraux applicables aux activités l'usine de Gardanne et le stockage de Mange-Garri de Bouc Bel Air :

Nous estimons qu'il convient qu'ALTEO améliore le fonctionnement de son usine dans un schéma organisationnel, lui permettant de fonctionner à l'avenir sans dérogation à la réglementation qui lui est applicable.

b) Maîtrise d'accès de l'ensemble du site de Mange Garri

Il nous apparaît indispensable de mettre en place un **contrôle des accès efficace** afin de limiter tout risque d'incident et/ou d'accident (*clôtures, video-surveillance, téléalarme, surveillance ...*)

c) Amélioration de l'étude d'impacts du site sur les eaux de surface et les eaux souterraines

Nous indiquons l'utilité de compléter l'étude d'impact du site par de **nouvelles études** en incluant l'empreinte de l'exploitation historique.

d) Plan stratégique concernant la revalorisation de la bauxaline

Nous recommandons l'établissement d'un plan structuré et dans la mesure du possible assorti d'un programme précis qui fera l'objet **d'une communication** organisée afin d'améliorer la perception du public sur ces actions.

e) Evaluation sanitaire

L'évolution du site et les remarques faites sur la précédente évaluation sanitaire, nous conduit à recommander **la réalisation d'une nouvelle évaluation du risque sanitaire**, prenant en compte toutes les substances identifiées ainsi que dans la mesure du possible les éventuels effets de combinaison lors des vols, en l'état actuel de l'exploitation des 2 sites. Cette étude devra indiquer les effets produits à cinq et dix ans pour les populations environnantes et réputées les plus réceptives. Les résultats seront à communiquer largement à destination du public.

f) Renaturation

Nous considérons qu'à terme, une réflexion devrait être engagée pour la renaturation des espaces revégétalisés.

Fait à Marseille le 5 juillet 2019

Etabli en pleine concertation et avec l'adhésion unanime des membres de la commission d'enquête, telles sont les conclusions motivées et avis de celle-ci.

Patrice MICHEL

Gilles DOUCE

Bernard MOURREU

Claude TAXY

Christian TORD

Président de la commission d'enquête.

